Nations Unies S/PV.7828



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année *Provisoire*

7828e séance

Mercredi 7 décembre 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. González de Linares Palou	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Kendeel
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen Mohsen
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Wright
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Barro
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2016/996)

16-41788 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2016/996)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. François Louncény Fall, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef par intérim du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/996, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Je donne maintenant la parole à M. Fall.

M. Fall (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil pour la première fois depuis que j'ai pris mes fonctions le 1er novembre et de présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Le rapport dont le Conseil est saisi (S/2016/996) décrit les principales menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique centrale et fait le point des activités menées par le BRENUAC au cours des six derniers mois, en consultation avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations sous-régionales.

Au cours des cinq dernières semaines, j'ai rencontré plusieurs chefs d'État et de gouvernement en marge du quatrième Sommet afro-arabe, tenu à Malabo, et lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), tenu à Libreville. Dans le cadre de mes réunions de prise de contact avec les autorités nationales, j'ai également rencontré un large éventail d'acteurs politiques au Cameroun, au Gabon, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad.

En dépit de la réussite de la transition pacifique dans le courant de l'année, la récente flambée de violence en République centrafricaine a fait un grand nombre de victimes, ce qui montre une fois de plus l'extrême fragilité de la situation et la menace que continue de faire peser la présence de groupes armés dans le pays sur l'ensemble de la sous-région. Ces violences ont lieu alors même que le pays se lance dans des efforts de relèvement et de consolidation de la paix. Bien que des problèmes considérables persistent, le Gouvernement de la République centrafricaine a franchi un important pas en avant en établissant un dialogue avec les groupes armés au moyen d'un cadre formel. Cela a abouti à l'adoption, le 4 novembre, d'une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement qui a reçu l'appui de 11 des 14 principaux groupes armés.

L'assistance soutenue des partenaires internationaux, notamment de la sous-région, sera nécessaire pour aider le pays à instaurer une paix et une stabilité durables. Dans cet esprit, je me félicite de la tenue d'une conférence internationale des donateurs à Bruxelles le mois dernier, où des engagements importants ont été pris en faveur des efforts de relèvement et de stabilisation. Il est maintenant impératif de verser promptement les sommes promises. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEEAC qui s'est tenu le 30 novembre a permis de renforcer les efforts entrepris par le Gouvernement de la République centrafricaine et le Président Touadera en vue de consolider la paix et d'engager le pays dans la voie du relèvement et de la stabilité. Le Sommet s'est également prononcé en faveur de l'initiative de l'Union africaine qui, avec l'appui de la CEEAC, de l'ONU et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, vise à faciliter la conclusion d'un accord de paix avec les groupes armés. Le BRENUAC continuera d'appuyer les efforts visant à réduire la présence des groupes armés et la menace qu'ils posent.

Le 15 novembre, un accord négocié grâce à la médiation de l'ONU a été signé à Marrakech, au Royaume du Maroc, entre la République de Guinée équatoriale et la République gabonaise, qui ont décidé de confier à la Cour internationale de Justice le règlement du différend frontalier qui les oppose de longue date. Les deux parties doivent encore ratifier cet accord spécial au niveau national, après quoi elles présenteront leur dossier à la Cour. Nous espérons sincèrement que le règlement pacifique de ce différend frontalier sera une source d'inspiration pour d'autres pays rencontrant

des problèmes analogues, en montrant qu'un règlement pacifique juridique est possible et envisageable.

Depuis le dernier exposé présenté au Conseil par mon prédécesseur (voir S/PV.7718), des élections présidentielles ont eu lieu au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe. Dans plusieurs pays de la sous-région, les tensions politiques persistantes liées à des processus électoraux récents ou à venir montrent l'importance que revêt un dialogue politique véritable et ouvert, notamment en vue d'entreprendre des réformes démocratiques sérieuses pour promouvoir la stabilité à long terme. Je continuerai de prodiguer mes bons offices pour encourager, en collaboration avec les acteurs politiques et de la société civile concernés, le règlement pacifique des griefs politiques et socioéconomiques persistants grâce à un dialogue ouvert et à des mesures de confiance, en consultation avec les partenaires régionaux et internationaux. De même, je continuerai de proposer les bons offices de l'ONU pour garantir le déroulement pacifique des élections législatives à venir dans la région.

Les efforts collectifs que déploient les pays du bassin du lac Tchad en matière de lutte contre le terrorisme ont permis de remporter d'importants succès militaires et sur le plan de la sécurité. La Force multinationale mixte a poursuivi ses opérations transfrontières et a repris une grande partie du territoire contrôlé par Boko Haram. Néanmoins, ce groupe continue de mener des attaques asymétriques, qui visent principalement les civils. Sa capacité de semer le chaos ne saurait être sous-estimée, et c'est pourquoi Boko Haram demeure une grave menace à la stabilité régionale. Les activités de Boko Haram compromettent gravement le développement et exacerbent les difficultés économiques dans les pays du bassin du lac Tchad. La situation des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants, reste une source de profonde préoccupation, car les attaques persistantes de Boko Haram entravent l'accès des acteurs humanitaires aux zones touchées. En novembre, le BRENUAC, en sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, a organisé une visite du Bureau du Comité au Cameroun et au Tchad afin d'évaluer l'incidence de la violence perpétrée par Boko Haram.

Bien que c'est aux pays du bassin du lac Tchad qu'incombe la responsabilité financière de lutter contre Boko Haram, les ressources disponibles sont insuffisantes pour financer les opérations de la Force multinationale mixte et appuyer efficacement les activités humanitaires et de relèvement rapide. L'apport rapide d'un appui financier, logistique et matériel à la Force reste indispensable pour renforcer les capacités opérationnelles de cette dernière et préserver les avancées enregistrées. L'élimination complète de ce groupe va demeurer une entreprise de longue haleine qui exige une détermination et une vigilance constantes, conjuguées à la mise en place d'une stratégie globale destinée à lutter contre les causes profondes de l'extrémisme violent, en particulier la marginalisation et l'extrême pauvreté. À cet égard, il est urgent de garantir le financement des activités de relèvement rapide et de développement dans les zones libérées, notamment les mesures pour réinsérer les déserteurs et leurs familles au sein de leurs sociétés respectives. Nous espérons que le sommet conjoint que doivent organiser la CEEAC et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur Boko Haram aura lieu sans plus attendre afin d'élaborer une stratégie régionale qui s'attaque aux problèmes politiques, sécuritaires, humanitaires et de développement. L'ONU se tient prête à apporter son concours à la région dans cet effort.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continue de menacer la sécurité régionale, notamment les populations de l'est de la République centrafricaine et du nord-est de la République démocratique du Congo. Le nombre important d'attaques de la LRA contre les populations civiles continue de causer d'indicibles souffrances et de graves conséquences humanitaires. Les activités de ce groupe sont par ailleurs liées au braconnage et au trafic d'espèces sauvages dans la sous-région. Nous devons donc demeurer unis et déterminés dans nos efforts de lutte contre la LRA.

Le BRENUAC a continué son engagement sur cette question, notamment par la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA et à remédier aux effets de ses activités, et par des efforts de coordination. En coopération avec l'Union africaine, le BRENUAC organisera la prochaine rencontre biannuelle des points focaux sur la LRA à Entebbe, en Ouganda, la semaine prochaine. En août dernier, une équipe constituée du BRENUAC, de l'Union africaine, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo s'est rendue à Bria et à Obo, en

République centrafricaine, afin d'évaluer la menace de la LRA dans ces deux localités. De même, en octobre, une mission conjointe BRENUAC-Union africaine a visité Dungu, en République démocratique du Congo. Durant ces deux visites, l'équipe a rencontré les partenaires civils et militaires pour discuter des mesures propres à contrer la LRA.

L'ONU demeure préoccupée par le retrait annoncé des troupes ougandaises de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine le 31 décembre.

Mais aux dernières nouvelles, je pense que ces troupes seront maintenues encore jusqu'au mois d'avril 2017, parce que ce retrait entraînerait un vide sécuritaire dont la LRA se servirait pour circuler librement et attaquer les populations des zones concernées. Les efforts collectifs contre la LRA pourraient donc être compromis par le retrait des troupes ougandaises.

Cette année, les incidents de piraterie dans le golfe de Guinée ont augmenté, avec 50 cas enregistrés à l'heure actuelle. Malheureusement, le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée n'est pas encore complètement opérationnel et n'est doté que d'un personnel en charge d'expédier les affaires courantes, d'un programme d'activités, d'un budget et d'une administration pour la période 2016-2017. Le recrutement d'un personnel permanent pour le Centre est en cours et devrait être achevé à la fin de cette année.

Je suis heureux de rapporter que le 15 octobre, un sommet extraordinaire de l'Union africaine s'est tenu à Lomé, au Togo, et a adopté la Charte de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement. Nous saluons l'adoption de la Charte, qui vise à prévenir la criminalité nationale et transfrontalière, notamment le terrorisme, le trafic illicite d'espèces sauvages et la piraterie.

Le soutien continu du Conseil de sécurité demeure crucial pour la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique centrale. Le BRENUAC continuera de travailler de concert avec les États membres de la sous-région pour la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Fall de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 20.